



## ATELIER FORUM OUVERT

**Comment créer un Système d'échange (Système d'information) fluide et efficace entre OPCO et O.F. ?**

### Discussion – points saillants

- Harmonisation des supports et des procédures nécessaires pour tous
- Les OPCO sont-ils voués à devenir les agences de France Compétence ?
- ARDRIR pourrait-être le centralisateur des besoins pour les CFA et faire remonter les problématiques terrain
- France Compétence pourrait/devrait imposer un modèle de documents et procédures aux OPCO pour favoriser/faciliter la mise en place d'une unification
- La Base de Données ARIANE pourrait-elle être l'outil pour consolider le système des contrats d'apprentissage ?
- Les O.F. devraient se regrouper pour opérer un lobbying auprès de France Compétence afin d'unifier les systèmes
- Point de vigilance : la complexité des mécanismes de financement des branches d'activité pourrait être un frein
- Faire un benchmark des systèmes d'information des OPCO pour définir le tronc commun à bâtir/proposer
- L'union des O.F doit être reçu par France Compétence pour manifester l'intérêt d'un système unique
- Le transfert des contrats d'apprentissage d'un OPCO à l'autre serait facilité avec un système unifié
- Une délégation (DSP ?) de la gestion de l'apprentissage et des contrats pro pourrait être confié aux CCI
- Un travail collectif doit être organisé pour identifier les besoins/fonctionnalités nécessaires à inclure dans les systèmes d'information des OPCO
- Qu'est ce qui ferait que France Compétence et la DIRECCTE s'intéresseraient à la question ?
  - Prouver que grâce à un système unifié, on facilite l'alternance
  - Gain de temps pour tous
  - Nombre de formation plus important
  - Reporting sur l'activité des OPCO facilité
  - Transferts des dossiers plus fluides et plus faciles
  - Respect des procédures et des délais de paiement
  - Contrôle du respect des objectifs et évaluation des OPCO